

Circuit safari & balnéaire au Kenya



Jours:	9
Prix:	1300 USD Vol international non inclus
Confort:	★★★★☆
Difficulté:	★☆☆☆☆
🐾 Safari 🐾 Vie sauvage 🐾 Balnéaire	

Jour 1. Bienvenue au Kenya!

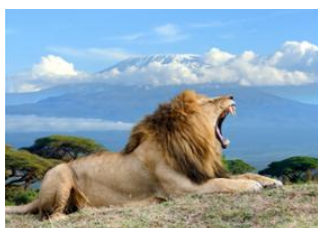


Jomo Kenyatta Airport 📍
🚗 45km - ⌚ 30m
Nairobi 📍

- Nous arrivons à **Nairobi**, la capitale kenyane. Notre équipe nous accueille et nous transfère à l'hôtel.
Reste de la journée libre.

🏠 Hébergement	67 Airport Hotel ou équivalent
---------------	--------------------------------

Jour 2. Transfert vers Amboseli



Nairobi 📍
🚗 200km - ⌚ 4h
Parc National Amboseli 📍

- Nous prenons la route avant de rejoindre une piste en direction la **réserve d'Amboseli**. Étant la deuxième réserve la plus fréquentée au Kenya, cette aire protégée fascine les voyageurs en raison de sa **faune riche et variée**. Nous y rencontrons, entre autres, des buffles, des zèbres, des gnous, des gazelles, des hippopotames, des antilopes, des phacochères et des troupes d'éléphants. Le site offre une superbe vue sur le **Kilimanjaro**.

Après le déjeuner, premier safari photo.

- Installation à notre camp, situé à l'extérieur du parc. Retour au coucher de soleil, dîner et nuit au lodge.
(Séjour de 2 nuits)*

🍽️ Petit déjeuner	67 Airport Hotel ou équivalent
🍷 Déjeuner	Pique-nique
🍴 Dîner	AA Amboseli Lodge
🏠 Hébergement	AA Amboseli Lodge

Jour 3. Safari photo - Réserve d'Amboseli



Parc National Amboseli

- Appareil photo en main, nous devenons les témoins des scènes de vie sauvage: une colonie d'éléphants traîne nonchalamment leurs pas dans la savane; des lionceaux se ruent sur leur mère, des jeunes Masaï veillant sur leur bétail... Une journée inoubliable, qui viendra clôturer notre aventure kenyane.

Déjeuner pique-nique.

Dîner et nuit au lodge.

Petit déjeuner	AA Amboseli Lodge
Déjeuner	Pique-nique Pique-nique
Dîner	AA Amboseli Lodge
Hébergement	AA Amboseli Lodge

Jour 4. Transfert vers Tsavo Ouest



Parc National Amboseli

150km - 3h 40m
Tsavo

- Après le petit-déjeuner, nous empruntons la piste qui mène à la **réserve de Tsavo**. Nous déposons nos bagages au camping situé à l'extérieur du parc puis partons pour un **safari photo** à travers les paysages authentiques du parc. Nous nous imprégnons de l'ambiance est-africaine avec la couleur rouge des pistes au milieu des broussailles parsemées d'énormes baobabs. Nous y trouvons moins d'animaux qu'à Amboseli et Nakuru, mais cela n'empêche pas de faire de belles rencontres.

Petit déjeuner	AA Amboseli Lodge
Déjeuner	Pique-nique
Dîner	Ngulia Lodge
Hébergement	Ngulia Lodge

Jour 5. Réserve de Tsavo Est



Tsavo
 150km
Tsavo

- Journée complète dans le **parc de Tsavo**. Observation des hippopotames à Mzima Spring. Spectacle très impressionnant.

Le Tsavo possède une faune importante, on y trouve encore de grands troupeaux d'éléphants et de buffles.

Déjeuner pique-nique, dîner et nuit en lodge, situé coté est du parc vers la ville de Voi), vue magnifique du parc. Poste d'observation non loin d'un point d'eau.

Petit déjeuner	Ngulia Lodge
Déjeuner	Pique-nique
Dîner	Voi Safari Lodge
Hébergement	Voi Safari Lodge

Jour 6. Transfert vers Mombasa - Tiwi Beach



Tsavo 
 230km -  4h 30m
Mombasa 

Tiwi 

- Sortie du parc et direction plage sud de Mombasa par une route très encombrée de camions. Pique-nique en route.
 - Puis transfert côte sud, Plage de Tiwi . Séjour de 3 nuits en ½ pension.
- Votre équipe vous quittera à ce moment-là.

 Petit déjeuner	Voi Safari Lodge
 Déjeuner	Pique-nique
 Dîner	Hillpark Hotel
 Hébergement	Hillpark Hotel

Jour 7-8. Plage de Diani



Tiwi 

- Séjours libres sur le bord de l'océan indien : plage de sable fin, cocotiers, mer bleu turquoise...le paradis. Nombreuses activités marines en option : snorkeling, plongée bouteille, tour en boutre...à réserver sur place.
- Dîner et nuit à l'hôtel.

 Petit déjeuner	Hillpark Hotel
 Dîner	Hillpark Hotel
 Hébergement	Hillpark Hotel

Jour 9. Fin du séjour

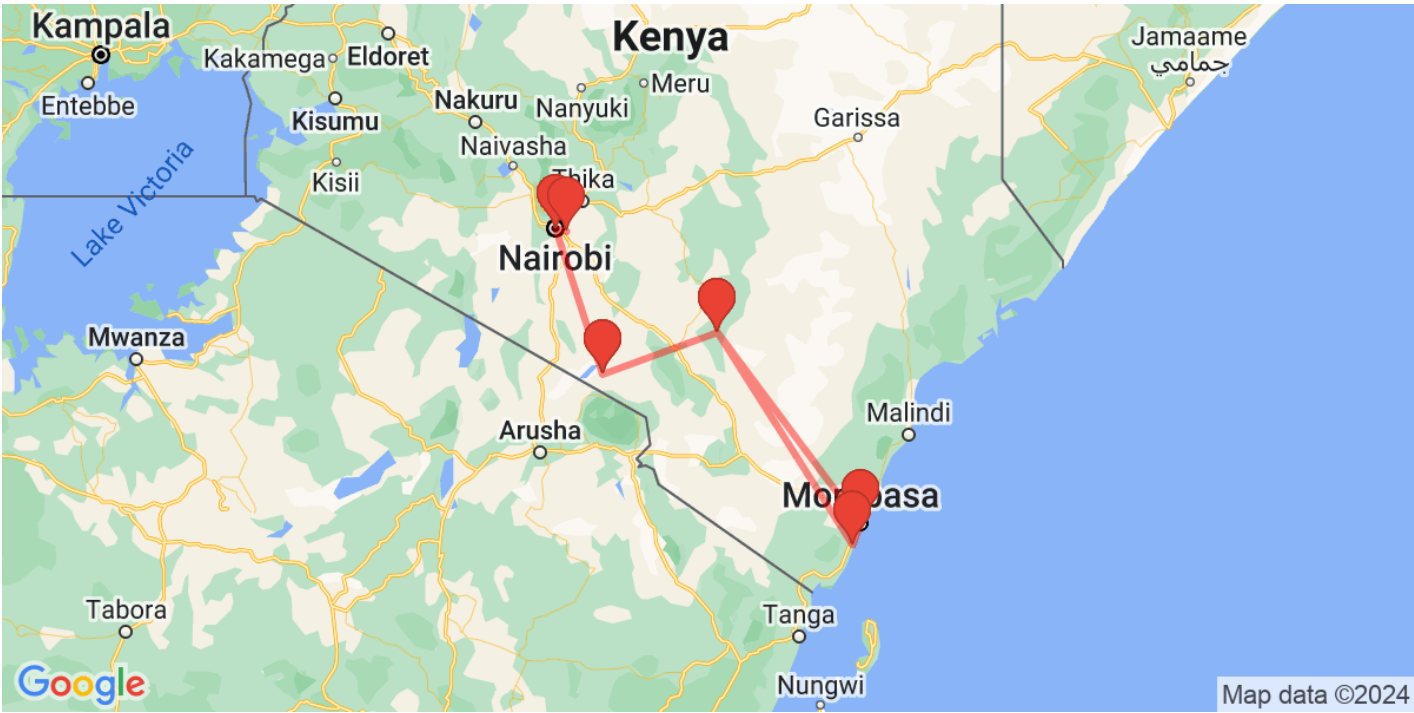


Mombasa 

- Libération des chambres avant 11h.
- En fin d'après-midi, transfert pour l'aéroport de Mombasa. Puis vol international.

 Petit déjeuner	Hillpark Hotel
 Déjeuner	Déjeuner libre

Carte itinéraire



Tarif par personne pour un circuit privatisé

2-2	3-3	4-4	5-5	6-6	SS
1880 USD	1590 USD	1445 USD	1360 USD	1300 USD	320 USD

Tarifs 2024

LODGE : supplément de 40 \$ par pp par nuit entre le 24/12 et le 02/01 et wk de Pâques

REDUCTION ENFANT + Réduction à certaines périodes : nous consulter

Inclus

- Transport sur place en 1véhicule 4x4
- Transferts aéroport : Nairobi et Mombasa
- Encadrement francophone
- Hébergement en double (voir triple)
- Eau minérale dans le véhicule
- Nourriture en pension complète du petit déjeuner J2 au déjeuner J6
- ½ pension à Tiwi

Non inclus

- Vol international et intérieur
- Frais de visa
- Boissons et extra personnels
- Pourboires sur place : prévoir 100 \$ par chauffeur guide
- Déjeuners à Tiwi : J7,8,9 + dîner J1
- Toutes activités marines sur la cote
- Supplément chambre individuelle : 320 \$
- Entrées des réserves :
- Janvier à mars 425 \$ pp adulte, 130 \$ enfant -17 ans
- Avril à juin : 280 \$ pp adulte, 85 \$ enfant -17 ans
- Juillet à decembre : 425 \$ pp adulte, 130 \$ enfant -17 ans
- Sup 4x4 : 650 \$

Informations supplémentaires

Conditions générales de vente

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Passeport et visa

Formalités

Police

Les informations mentionnées ne sont qu'indicatives pour les ressortissants français et ressortissants de la communauté européenne. Elles sont sujettes à modification sans préavis de la part des autorités concernées. Il est donc prudent de les vérifier auprès des consulats avant votre départ.

Passeport

Vous devez voyager avec votre passeport valide 6 mois après la date de retour, ainsi qu'avec des photocopies des trois premières pages en permanence sur vous (en cas de perte ou de vol des originaux).

VISA

Il s'agit d'un visa individuel. L'obtention de votre visa kenyan est sous votre responsabilité. Le délai d'obtention étant aléatoire, s'y prendre 3 semaines avant votre voyage. Son prix est de 50USD.

S'obtient uniquement en ligne :

<https://evisa.go.ke/evisa.html>

Conseil aux voyageurs

Cliquez [ici](#)

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE**.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.